



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA  
Staatskanzlei SK

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 45

[www.fr.ch/cha](http://www.fr.ch/cha)

*Fribourg, le 2 octobre 2023*

## Calendrier

### Elections cantonales (Grand Conseil, Conseil d'Etat et préfets)

Dimanche 8 novembre 2026 (1<sup>e</sup> tour) – Dimanche 29 novembre 2026 (2<sup>e</sup> tour)

Activités	Premier tour 8 novembre 2026	Second tour 29 novembre 2026
a) Dépôt du budget de campagne y compris la liste des donateurs et des donatrices auprès de la Chancellerie d'Etat si les dépenses prévues dépassent 10 000 francs (loi sur le financement de la politique – LFiPol art. 6 al.1, art.7 al. 1 et 2, art. 9)	Vendredi 25 septembre 2026	
b) Dépôt des listes électorales auprès de la Chancellerie d'Etat ou des préfectures (système majoritaire – art. 84 LEDP / système proportionnel – art. 64 LEDP)	Lundi 28 septembre 2026, jusqu'à 12 heures	---
c) Remplacement des candidatures éliminées d'office, rectification de la désignation des personnes candidates, suppression des défauts (art. 57 al. 2 LEDP)	Lundi 5 octobre 2026, jusqu'à 12 heures	
d) Retrait de candidatures pour le second tour (art. 91 al. 1 LEDP)	---	Mercredi 11 novembre 2026, jusqu'à 12 heures
e) Remplacement en cas de retrait de candidatures, déclaration écrite d'acceptation des nouvelles personnes candidates (art. 91 al. 2 LEDP)	---	Vendredi 13 novembre 2026, jusqu'à 12 heures
f) Mise au point des candidatures de remplacement (art. 91 al. 3 LEDP)	---	Vendredi 13 novembre 2026, jusqu'à 18 heures
g) Remise du matériel électoral (art. 12 al. 1 et 2 LEDP)	Jeudi 29 octobre 2026	Mardi 24 novembre 2026
h) Clôture du registre électoral (art. 4 al. 2 LEDP)	Mardi 3 novembre 2026 à 12 heures	Mardi 24 novembre 2026, à 12 heures
<b>i) Scrutin</b>	<b>Dimanche 8 novembre 2026</b>	<b>Dimanche 29 novembre 2026</b>
j) Publication des résultats dans la Feuille officielle (art. 60 al. 3 LEDP)	Vendredi 13 novembre 2026 (Conseil d'Etat et préfets) — Vendredi 20 novembre 2026 (Grand Conseil)	Vendredi 4 décembre 2026
k) Délai de recours auprès du Tribunal cantonal (art. 150 al. 1 et 152 al. 2 LEDP)	Jusqu'au lundi 23 novembre 2026 (Conseil d'Etat et préfets) — Jusqu'au lundi 30 novembre 2026 (Grand Conseil)	Jusqu'au lundi 14 décembre 2026
l) Assermentation par le Grand Conseil des membres du Conseil d'Etat et du Grand Conseil (art. 94 al. 1 LEDP et art. 43 al. 2 let. c et d LGC) — Assermentation des Préfets par le Conseil d'Etat (art. 94 al. 2 LEDP, art. 4 al.1 loi sur les Préfets)	Lors de la session constitutive de décembre 2026 du Grand Conseil <b>(date à préciser)</b> — Après la session constitutive de décembre 2026 du Grand Conseil, selon convenances	

m) Entrée en fonction des député-e-s (art. 47 al.1 LGC)	Les membres du Grand Conseil entrent en fonction sitôt après leur assermentation.
Entrée en fonction des membres du Conseil d'Etat (art. 11 al.2 LOCEA)	Les membres du Conseil d'Etat entrent en fonction le premier jour du mois suivant leur assermentation
Entrée en fonction des Préfets (art. 4 al.1a loi sur les préfets)	Les Préfets entrent en fonction le premier jour du mois suivant leur assermentation
n) Dépôt du décompte final de campagne y compris la liste des donateurs et des donatrices auprès de la Chancellerie d'Etat si les dépenses effectives dépassent 10 000 francs (loi sur le financement de la politique – LFiPol art. 6 al.1, art.7 al. 2, art. 9)	Vendredi 28 mai 2027

**Pour tout renseignement complémentaire**

—

**Nicolas Fellay**, Droits politiques, Chancellerie d'Etat, T +41 26 305 10 63

**Informations complémentaires :**

**Votations fédérales : 29 novembre 2026**

**Vacances scolaires d'automne : 12 au 23 octobre 2026**